

Génocide arménien: réactions politiques à la décision du Conseil constitutionnel

France-Turquie-Arménie-conseil-constitutionnel-politique

- Nathalie Goulet (sénatrice centriste): "c'est une défaite de Nicolas Sarkozy qui a cherché à faire de l'électoratisme sur la douleur des victimes. C'est une victoire du Parlement qui a saisi le conseil constitutionnel.

Reste à trancher la question des lois mémorielles" (déclaration AFP).

- Jean-Pierre Sueur (président de la commission des lois du Sénat, PS) "Je constate que le Conseil constitutionnel reprend les arguments que j'ai défendu en présentant une exception d'irrecevabilité, qu'il s'agisse de la liberté d'expression ou du domaine de la loi.

Les décisions du conseil constitutionnel s'appliquent à toutes les autorités de la République (déclaration AFP).

- Bruno Le Roux, député PS et porte-parole de François Hollande: "Ce n'est pas une liberté que de contester un génocide qui a été établi par la loi française (...) Je regrette que l'on puisse laisser penser qu'il y a dans notre pays cette liberté là qui ne devrait pas exister (...) Je regrette que le président de la République ait attendu le dernier moment, une période tendue, pour faire voter ce texte sur lequel il s'était engagé il y a maintenant plusieurs années (...) "Il faut regarder ce qu'a dit le Conseil constitutionnel" et "qu'on ne puisse pas mettre en doute ce qui a été établi par la loi française, c'est-à-dire la reconnaissance du génocide arménien".

szb-st/aml/sm/sd